

## MAIRIE DE MONTAGNY



### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AOUT 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Etaient présents : Mmes FRAISSE-SIBILLE – JEANJEAN-MARECHAL – LASSALLE – MARTINAUD - PONE-VANHAUWAERT.

Mrs BAUDUIN - BESSON - DUMONT-BURDIN - FOUILLAND - GERGAUD - MOREAU – PROST - SAYLLAC - TOURNIER.

Ont donné pouvoirs : De Josette CARTIER à Jacqueline PONE-VANHAUWAERT ;  
De Sophie GAY à Christophe BAUDUIN ;  
De Suzanne PAILLASSEUR à Corinne JEANJEAN ;  
De Marie-Claire TEDESCHI à Sandrine FRAISSE-SIBILLE ;  
De Noëlle TURPIN à Michel MOREAU ;  
De Claude MEUNIER à Marie-Hélène MARTINAUD ;  
De Raffaele RIGNANESE à Gérard TOURNIER.

Etaient absents : Catherine LARME-CATHERINEAU - Stéphane GAUMOND.

#### **Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 22 juin 2017**

Adopté par 19 voix pour et 2 abstentions.

**Délibération 2017-041 Retrait de la délibération du 23 février 2017 décidant du transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité** : il y a lieu de retirer cette délibération, car Monsieur le Maire propose de lancer une procédure de révision générale du PLU, étant donné que la Communauté de Communes de la Vallée du Garon n'a pas pu prendre cette compétence, car certaines communes ne lui ont pas transférée.

Adoptée par 17 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

**Délibération 2017-042 Retrait de la délibération du 12 octobre 2011 prescrivant la révision générale du PLU** : cette délibération portait sur le lancement de la procédure de révision générale du PLU. Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle délibération sera proposée à l'assemblée lors de ce même conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2017-043 Prescription de la révision générale du PLU** : Monsieur le Maire explique que le PLU avait été approuvé et ensuite révisé. Depuis l'approbation certains textes réglementaires et législatifs sont parus et par sécurité juridique il est aujourd'hui nécessaire de procéder à une nouvelle prescription de la révision du PLU. Ce PLU nécessite aujourd'hui une procédure de révision générale avec enquête publique afin d'intégrer différents projets qui imposent une réflexion globale à l'échelle de la commune : un projet de résidence à destination des séniors et un projet de construction d'un golf.

Adoptée par 17 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

**Délibération 2017-044 Modification du règlement de fonctionnement du multi accueil** : les principaux points qui ont été modifiés ou précisés sont les suivants : la participation financière des familles est établie d'après un plancher et un plafond définis par la CAF et revus chaque début d'année civile ; le contrat de mensualisation pour l'accueil régulier est établi de 7 h 30 à 18 h ; toute

plage horaire réservée est due et toute demi-heure entamée est due également ; la facturation se fait à la minute près ; les parents doivent signaler leur intention de départ définitif de la structure ; la structure fournit les jeux, le matériel de puériculture, les produits de soins et les couches.  
Adoptée à l'unanimité.

**Délibération 2017-045 Subvention de fonctionnement à la FNACA** : il est décidé d'accorder une subvention de 150,00 € à la FNACA de Mornant.

Adoptée par 20 voix pour et 1 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 45

Le Maire,

**signé**

Jean-Louis GERGAUD